



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUE POUR LES MEDIAS

3 mars 2014

Filières du secondaire I et II de la HEP-VS Reconnaissance intercantonale définitivement acquise

(IVS).- La Conférence intercantonale des Directeurs de l'instruction publique (CDIP) confirme sa décision de reconnaissance des diplômes d'aptitude à l'enseignement pour les filières Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire I, Diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité et Diplôme combiné (secondaire I et II). Les conditions complémentaires ayant été remplies dans les délais, cette reconnaissance a été confirmée pour sept ans. L'originalité du modèle valaisan réside dans la formation en emploi et le succès en termes d'effectifs est au rendez-vous.

Depuis 2004, la HEP-VS investit un nouveau terrain de formation, celui du Secondaire. Jusqu'alors les futurs enseignants valaisans se formaient uniquement auprès d'institutions hors canton. Le Valais n'avait rien à dire dans le processus de formation et ne retirait aucun avantage en termes de valeur ajoutée cantonale.

Auparavant, la première décision de la CDIP (novembre 2012) confirmait l'adéquation des dispositifs de formation aux règlements intercantonaux pour chacune des trois filières : enseignement au secondaire I (CO), enseignement au secondaire II (Collège – ECG – EC – EPP – EP) et enseignement au secondaire I et II. Les filières ont subi avec succès l'évaluation d'experts nationaux et internationaux, qui avaient émis des conditions formelles à cette reconnaissance définitive qui permet à la HEP-VS de décerner des masters.

Le créneau d'une formation en emploi

Dans un environnement de formation concurrentiel qui permet aux étudiants de choisir la haute école qui leur convient le mieux, la CDIP juge d'un intérêt particulier le modèle proposé par le canton du Valais. La formation en emploi permet aux étudiant-e-s d'exercer une activité professionnelle en parallèle, généralement dans l'enseignement. Cette possibilité, combinée à une part d'enseignement à distance est adaptée aux attentes des étudiant-e-s – enseignant-e-s, particulièrement pour celles et ceux qui envisagent une reconversion professionnelle. La formule répond aux besoins du terrain valaisan, grâce en particulier à un partenariat entre l'employeur cantonal et les établissements formateurs, qui mettent à disposition de la HEP les maîtres formateurs ainsi que les places de stage nécessaires.

Des filières très attractives

Les filières du secondaire I et II de la HEP-VS sont attractives. Les candidatures ont plus que doublé entre 2011 et 2013 et les admissions ont connu une augmentation de 30% entre 2012 et 2013. Ces filières répondent non seulement aux besoins de formation du Canton en remplissant les standards de qualité intercantonaux, mais attirent aussi les étudiant-e-s d'autres cantons désirant se former en Valais, leur formation étant reconnue au-delà des frontières valaisannes. Le canton du Valais ainsi que la HEP-VS se réjouissent de ces décisions garantes aussi de légitimité et de visibilité pour la HEP-VS et le Canton dans le paysage des Hautes écoles suisses avec une HEP-VS dorénavant membre de la nouvelle organisation « Swiss universities » rassemblant les universités, les HES et HEP.

Oskar Freysinger - conseiller d'Etat 027 606 40 10

Patrice Clivaz, directeur HEP-VS - Patrice.clivaz@hepvs.ch 079 434 81 22